



28.11.2017
COMMUNIQUE
DE PRESSE

Generali France : signature de deux accords relatifs à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

La direction relations humaines de Generali France et trois organisations syndicales (CFDT, CFE-CGC et UNSA) ont signé le 26 octobre dernier deux accords majoritaires relatifs à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et à la promotion des parcours professionnels.

La signature de ces accords intervient alors que Generali France vient d'engager une réflexion sur un nouveau plan stratégique, baptisé Excellence 2022. Ce programme de transformation a pour objectif d'assurer la pérennité du développement de la Compagnie dans un environnement en forte mutation.

Relations médias
Generali France
Marie Paumier
01.58.38.62.90
marie.paumier@generali.com

generali.com

Ces accords, conçus dans la continuité du nouveau Contrat Social mis en place en 2016 qui a favorisé l'autonomie et la responsabilisation des collaborateurs, constituent une étape supplémentaire dans l'adaptation de Generali France aux enjeux du secteur de l'assurance.

L'accord cadre principal, qui concerne tous les collaborateurs, s'appuie sur :

- **la création d'un observatoire des métiers Generali France**, permettant une vision prospective de l'emploi à 3/5 ans en lien avec les orientations stratégiques de l'entreprise. Cela s'appuie sur une cartographie des métiers de l'entreprise simple et lisible par tous ;

- **l'identification de métiers sensibles**, au regard de leur évolution prévisible (il s'agit par exemple de métiers pour lesquels le recrutement est difficile ou qui sont impactés par des évolutions technologiques ou réglementaires fortes) ;

- **la création de parcours d'évolution professionnelle**, baptisés PEP's, permettant de définir pour chaque métier un parcours « type » d'évolution professionnelle, véritable outil d'aide à l'orientation et à la construction des trajectoires des collaborateurs ;

- **la création de programmes d'accompagnement et de professionnalisation**, dénommés PAP's, pour permettre aux collaborateurs de mettre en œuvre leur projet professionnel ;

- **la mise en place de deux dispositifs privilégiant le recours aux compétences internes : le pôle « Boost »** qui permet de détacher rapidement et temporairement des collaborateurs sur un projet important. **Le pôle « Mouv' »** constitué d'une équipe ayant volontairement choisi de travailler en mode mission pour renforcer temporairement les équipes lors de surcroûts d'activité.

- **la création d'un socle d'engagements envers les collaborateurs** si, du fait de l'évolution économique et réglementaire, l'entreprise devait procéder à des cessions d'activité.

Les accords prévoient également le maintien et l'amélioration de **dispositifs d'accompagnement en matière de formation, de mobilité interne et externe**, ainsi que de dispositifs existants d'accompagnement de la **transition entre vie professionnelle et retraite**.

Un second accord, comportant des mesures spécifiques pour les commerciaux, complète l'accord cadre et prévoit :

- des dispositifs favorisant **la mobilité et l'évolution professionnelle des commerciaux au sein de l'entreprise** ;

- des dispositifs **d'accompagnement à la mobilité externe et notamment à la création ou la reprise d'agence Generali** ;

- des dispositifs d'accompagnement de **la transition entre vie professionnelle et retraite**.



Jean-Laurent Granier, Président-directeur général, déclare : « *Cet accord doit nous permettre de nous adapter aux nouvelles attentes de nos clients et de nos réseaux de distribution, à l'évolution de la réglementation et à la révolution digitale. L'entreprise doit disposer des compétences requises pour accompagner et stimuler son développement. Ces accords de GPEC sont un dispositif clé pour nous donner les moyens de mener à bien les orientations du projet d'entreprise Excellence 2022.* »

Sylvie Peretti, Directrice des relations humaines de Generali France, souligne : « *Ces accords majoritaires sont le fruit de plusieurs mois de négociations, et constituent une avancée majeure dans la modernisation de l'entreprise. En développant les compétences de nos collaborateurs, nous les préparons au changement et favorisons leur employabilité.* »

À propos de Generali France

Generali France est aujourd'hui l'un des principaux assureurs dans l'Hexagone. Le chiffre d'affaires de la compagnie, dont l'implantation en France remonte à 1832, atteint 11,0 milliards d'euros en 2016. Generali France s'appuie sur plus de 10 000 collaborateurs et agents généraux pour offrir des solutions d'assurances à 8,3 millions de clients, particuliers ou bénéficiaires de garanties dans le cadre de leur activité, ainsi que 800 000 entreprises et professionnels.

A Propos du Groupe Generali

Le Groupe Generali est un groupe italien indépendant bénéficiant d'une forte présence à l'international. Fondé en 1831, il figure parmi les leaders mondiaux de l'assurance, est implanté dans plus de 60 pays, et a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 70 milliards d'euros en 2016. Comptant 74 000 collaborateurs et 55 millions de clients à travers le monde, le Groupe figure parmi les leaders sur les marchés d'Europe de l'ouest et occupe une place d'importance croissante en Europe centrale et orientale ainsi qu'en Asie. En 2017, le Groupe Generali a été inclus dans la liste des 100 entreprises mondiales les plus engagées en faveur du développement durable établie par Corporate Knights.